

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-Centre).

A onze heures, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU 21 JUIN 1925

Sur motion de M. Bennett, résolu—Que jusqu'à la fin de la session, un comité de cinq membres soit nommé pour examiner la Loi de l'immigration.

M. Bennett fait des remarques sur la Loi de l'immigration et propose de nommer un comité de cinq membres pour examiner la Loi de l'immigration.

Il est résolu que la Loi de l'immigration soit ajournée à la fin de la session.

Sur motion de M. Bennett, résolu—Que les dépenses de la Chambre soient réduites en conséquence de la réduction des dépenses de la Chambre.

M. Cobell propose que M. Cowan, au consentement de la Chambre, soit nommé pour examiner la Loi de l'immigration.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett, pour une adresse à son Excellence l'Administrateur en chef des Indes occidentales, à la suite de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie.